

N° de catalogue 95-12

**LE QUESTIONNAIRE ET LES PROCÉDURES DE
COLLECTE DES DONNÉES SUR LE REVENU
DE L'EDTR - MAI 1995**

Numéro d'enregistrement du produit 75F0002M

Juin 1995

Élaine Fournier, Division des enquêtes des ménages

Alison Hale, Division des enquêtes des ménages

Bob Kaminsky, Division des enquêtes des ménages

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 11^e étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.

SOMMAIRE

En mai 1995, l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a recueilli, pour une deuxième année consécutive, les données sur le revenu auprès de son premier panel de répondants.

Un formulaire était expédié aux répondants afin qu'ils puissent se préparer à l'interview. Cette année, une option leur était offerte quant à la façon de donner leurs sources de revenus. À l'aide du formulaire, ils pouvaient choisir de compléter l'interview comme l'année précédente ou encore, ils n'étaient pas interviewés s'ils nous donnaient la permission de consulter leurs déclarations d'impôt à Revenu Canada. Un intervieweur les contactait pour connaître leur réponse.

Ce document vise à décrire les procédures de collecte et à donner un aperçu du déroulement des interviews. Le format utilisé pour ce document est le même que le document de recherche 94-08 qui décrivait le questionnaire et les procédures de collecte de l'interview de mai 1994.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES	1
3. LE FORMULAIRE SUR LE REVENU DE 1994	2
4. LES INTERVIEWS ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	4
4.1 APERÇU	4
4.2 L'INTERVIEW SUR LE REVENU	7
4.3 LES VÉRIFICATIONS	14
 ANNEXES	 20
1 Formulaire sur le revenu de 1994	
2 Bulletin	

1. INTRODUCTION

En mai 1995, l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu a recueilli pour la deuxième année consécutive, les données sur le revenu. Les données ont été recueillies à l'aide de la méthode des interviews assistés par ordinateur. La majorité des interviews ont été menées par téléphone. Les personnes faisant partie de l'enquête ont reçu un formulaire à l'avance pour leur permettre de se préparer à l'interview. Cette année, ils avaient le choix de répondre aux questions sur le revenu comme l'an dernier ou de donner leur permission à Statistique Canada pour que l'EDTR puisse consulter leur déclaration d'impôt.

Ce document a pour but de décrire les procédures de collecte des données ainsi que le libellé des questions. D'autres documents reliés à celui-ci décrivent les procédures de collecte des autres parties de l'EDTR:

95-03 *Questionnaire+ de l'interview sur le travail pour l'EDTR - janvier 1995

95-04 *Questionnaire+ de 1995: Modules sur le contact et sur les variables démographiques

95-05 *Questionnaire+ de 1995: Interview Préliminaire

2. MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

Au mois d'avril, les ménages répondants et non-répondants (sauf ceux qui ont refusé catégoriquement de participer) à l'interview de janvier 1995 ont reçu une trousse sur le revenu incluant un bulletin, un formulaire sur le revenu de 1994 pour chacune des personnes éligibles faisant partie du ménage (sauf les personnes ayant refusé catégoriquement) et une carte à retourner pour avoir plus d'informations sur la nouvelle option. Le bulletin incluait une lettre qui donnait un aperçu de la nouvelle option offerte, une page avec plus d'informations sur ce choix que les répondants avaient à faire, des faits saillants de l'interview sur le revenu de 1994

ainsi que des informations supplémentaires pour aider ceux qui préféraient être interviewés à compléter le formulaire. Les répondants n'avaient qu'à cocher l'une des deux cases qui apparaissaient sur le formulaire (interview ou permission) et à attendre l'appel de l'intervieweur.

Durant la période de collecte (mai 1995), les intervieweurs ont contacté les personnes éligibles à l'interview sur le revenu. Lorsque le répondant donnait sa permission pour que Statistique Canada consulte ses déclarations d'impôt, l'interview était terminée. Lorsque le répondant préférait être interviewé ou encore qu'il ne complétait pas de déclaration d'impôt, et qu'il avait complété le formulaire, il dirigeait l'interview. Celui-ci n'avait qu'à indiquer le numéro de l'item pour lequel il avait eu un revenu et à préciser le montant. Lorsque le formulaire n'était pas complété et que le répondant ne voulait pas prendre le temps pour le compléter, l'intervieweur devait lire les items un à un et le répondant devait préciser les montants reçus aux diverses sources.

Après la période de collecte, les préposés au dépistage devaient tenter de retracer les personnes qui avaient déménagées depuis janvier 1995 et celles qu'ils n'avaient pas été capables de retracer lors de l'interview sur le travail (janvier 1995).

3. LE FORMULAIRE SUR LE REVENU DE 1994

L'objectif du formulaire sur le revenu était de fournir aux répondants une liste des sources de revenu qui seraient recueillies et de leur donner des instructions sur la façon de déclarer les montants s'ils décidaient de faire l'interview plutôt que de donner leur permission. Comme il est plus facile de répondre aux questions sur le revenu lorsque le formulaire est complété en sultant sa déclaration d'impôt, ses relevés d'emplois et autres, les répondants pouvaient ainsi prendre le temps de se préparer à l'interview.

En mai 1994, une question a été ajoutée à la fin de l'interview pour sonder l'opinion des répondants concernant l'accessibilité de leur fichier d'impôt à Revenu Canada. Un peu plus 50 % des répondants ont dit qu'ils donneraient leur permission pour que l'EDTR obtienne des informations directement de Revenu Canada. Suite à ces résultats, on a offert le choix aux répondants et on a donc modifié la partie supérieure du formulaire.

Quelques changements ont été apportés au contenu du questionnaire de 1993 qui avait été développé conjointement avec l'équipe de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Vous trouverez une copie du formulaire de 1994 en annexe. Vous remarquerez que le revenu total n'était pas inscrit sur le formulaire. Comme les interviews sont assistées par ordinateur et que l'ordinateur fait la somme, il a été décidé de ne pas demander aux répondants de faire le calcul eux-mêmes. De toute façon, plusieurs d'entre eux ne se donnaient pas la peine de le faire.

Le formulaire sur le revenu de 1994 était de format 8 1/2 X 14 et était imprimé recto verso, ayant d'un côté le formulaire en français et de l'autre, le formulaire en anglais. Il était imprimé en utilisant les couleurs de l'EDTR (vert et violet) pour montrer la continuité de l'enquête. Le nom du répondant était imprimé dans la partie supérieure. Au-dessous du nom du répondant se trouvait une flèche qui pointait vers deux cercles leur permettant de faire un choix. Voici le haut du formulaire:



**Enquête sur la dynamique
du travail et du revenu (EDTR)
Formulaire sur le revenu de 1994**

Renseignements recueillis en vertu de
la Loi sur la statistique, Lois révisées
du Canada, 1985, chapitre S19.

Confidentiel une fois rempli



Nom: _____

English on reverse

**Votre
choix**

Je donne la permission à Statistique Canada
pour que l'EDTR puisse consulter mes
déclarations d'impôt.
(Ne remplissez pas ce formulaire)

Je préfère être interviewé(e).
(Veuillez S.V.P. remplir ce formulaire)

Le formulaire était divisé en deux colonnes, la première décrivant la source et la deuxième laissant de l'espace pour inscrire le montant (en dollars et cents).

Dans le bulletin envoyé à chaque ménage, des informations supplémentaires pour chacune des sources identifiées étaient incluses pour aider les répondants à compléter le formulaire. Le bulletin utilisait aussi les couleurs de l'EDTR. Les personnages qui avaient été dessinés pour le carnet du test 3B ont également été utilisés sur le bulletin.

4. LES INTERVIEWS ASSISTÉS PAR ORDINATEUR

4.1 APERÇU

Les intervieweurs de Statistique Canada ont communiqué avec chacun des ménages qui faisaient partie de l'échantillon. L'information a été recueillie par téléphone et a été entrée directement dans un ordinateur portable. Lorsque les répondants étaient interviewés, certaines vérifications ont été établies pour éliminer les erreurs de frappe importantes telles que l'ajout d'un zéro à un montant ou l'oubli d'insérer le point décimal pour indiquer les cents. On a également tenu compte de l'information recueillie lors de l'interview de janvier sur le travail pour rappeler aux répondants qu'ils avaient mentionné avoir un emploi ou encore avoir reçu de l'assurance-chômage, de l'assistance sociale ou des indemnités pour accidents de travail.

Les intervieweurs ont tenté de recueillir l'information pour tous les membres du ménage au cours de la même conversation téléphonique. Si un des membres du ménage désiraient répondre lui-même, l'intervieweur pouvait recueillir l'information séparément ou encore prendre rendez-vous et téléphoner de nouveau. Si les répondants donnaient la permission ou si les questionnaires étaient

remplis, il était relativement facile de recueillir l'information et l'interview était plutôt rapide. Par contre, lorsque les répondants n'avaient pas complété le formulaire et ne donnaient pas leur permission, l'intervieweur tentait de recueillir l'information par personne interposée si le répondant n'était pas disponible.

Le format de ce document est le même que celui utilisé dans le Document de Recherche 94-08 *Le questionnaire et les procédures de collecte des données sur le revenu de l'EDTR - mai 1994+.

Numéro de question: Pour chaque section, le numéro de question se réfère au numéro utilisé dans le logiciel et qui apparaît à l'écran de l'ordinateur de l'intervieweur.

Informations déjà complétées: Elles sont spécifiques à chacune des interviews. Le logiciel ajoute l'information pertinente dans la question, facilitant la tâche de l'intervieweur.

[répondant] - Ceci est le prénom et le nom de la personne à qui la question se réfère. Ce n'est pas nécessairement la personne qui parle à l'intervieweur.

Fonctions: Les intervieweurs ont accès à plusieurs fonctions sur l'ordinateur qui leur donne les options suivantes:

Aide - leur donne des instructions relatives à la question à l'écran ou à la source de revenu mise en évidence.

Lang. - leur permet de changer les questions qui apparaissent à l'écran du français à l'anglais ou vice versa.

Options - leur donne accès à une liste d'autres fonctions ou informations.

Calculatrice - leur permet de calculer de faire des calculs sur l'ordinateur. Le montant calculé est transféré à la colonne des montants.

Voir - questionnaire complet - leur donne accès au questionnaire des autres membres de la famille.

Voir - item en cours - leur donne accès à une source spécifique pour tous les autres membres du ménage ayant déjà répondu.

Calcul des semaines - leur permet de calculer le nombre de semaines pendant lesquelles un répondant a pu recevoir des prestations d'assurance-chômage par exemple et ensuite de multiplier ce nombre par le montant reçu chaque semaine.

Variables démographiques - leur donne le nom et les caractéristiques démographiques de chaque membre du ménage.

Commentaire - permet à l'intervieweur d'ajouter des informations dans une note qui se rapportera à cette question. Ces commentaires sont utilisées pour le traitement des données.

Ne Sait Pas - permet d'indiquer que le répondant ne connaît pas la réponse à la question.

Refus - permet d'indiquer que le répondant refuse de répondre à la question.

Fin - permet à l'intervieweur d'interrompre ou de terminer l'interview.

Aucun changement important n'a été apporté au cheminement ou au libellé des questions de la portion contact de l'interview de mai 1994. Pour avoir plus de détails sur cette partie de l'interview, consultez le document de recherche 95-04. Contrairement à mai 1994, la question sur les relations entre les membres du ménage a été posée ou mise-à-jour si les renseignements étaient manquants. Encore une fois, les questions sur les caractéristiques démographiques des

répondants (sexe, date de naissance et état matrimonial) n'étaient posées qu'aux nouveaux cohabitants et aux personnes pour qui l'information était manquante. Pour avoir plus de détails sur cette partie de l'interview, vous pouvez vous référer au document de recherche 95-04. Nous ne couvrirons que l'interview sur le revenu et les questions relatives à cette partie.

L'EDTR recueille de l'information démographique pour toutes les personnes longitudinales (c'est-à-dire les personnes qui habitaient dans les ménages sélectionnés lorsque le panel a été choisi) et les personnes qui habitent avec des personnes longitudinales (cohabitants). L'interview sur le revenu n'est toutefois complétée que par les personnes âgées de 16 ans et plus au 1^{er} janvier 1995. En mai 1995, seuls les cohabitants déjà identifiés lors de l'interview de janvier 1995 (nouveaux membres en janvier 1995) ont été interrogés sur leur revenu de 1994 (s'ils étaient âgés de 16 ans et plus). Les nouveaux cohabitants (qui habitent avec des personnes longitudinales depuis l'interview de janvier) seront interrogés sur leur expérience de travail et sur leur revenu en 1996 seulement. Le document de recherche 94-01 porte sur les règles de suivi de l'EDTR.

4.2 L'INTERVIEW SUR LE REVENU

Avant de répondre à la première question de la partie sur le revenu, l'intervieweur avait choisi la personne pour laquelle il allait recueillir l'information sur le revenu. La première question nous permettait de déterminer si l'interview a été réalisée par personne interposée ou si la personne pour laquelle l'information était recueillie a répondu elle-même à l'interview.

INC_Q1

Intervieweur: Choisissez la personne à qui vous parlez.

La liste des personnes faisant partie du ménage apparaissait à cet écran. Les personnes qui faisaient partie du ménage lors de l'interview sur le travail et qui avaient quitté le ménage pour une raison ou pour une autre (décès, déménagement, divorce ou séparation) avaient S.O. (sans objet) à côté de leur nom. Ces personnes n'étaient pas disponibles pour répondre à l'interview pour les autres membres du ménage. Les personnes qui s'étaient ajoutées au ménage étaient inclus dans cette liste. Si la personne qui répondait aux questions ne faisait pas partie du ménage (gardienne d'enfants par exemple), l'intervieweur appuyait sur F6 (ne sait pas). Il n'était pas important de savoir qui avait répondu pour les autres membres du ménage mais bien si l'interview avait été réalisée par personne interposée ou non.

INC_Q2

EST-CE QUE [répondant] DONNE LA PERMISSION À STATISTIQUE CANADA POUR QUE L'EDTR PUISSE CONSULTER SA DÉCLARATION D'IMPÔT PLUTÔT QUE LUI POSER DES QUESTIONS SUR SON REVENU?

Oui	Passez à INC_Q2A
Non	Passez à INC_Q3
Ne complète pas de déclaration d'impôt	Passez à INC_Q3

INC_Q2A

Fin de l'interview pour cette personne.

Intervieweur: Appuyez <Enter> pour continuer.

Cet écran permettait à l'intervieweur de retourner à INC_Q2 à l'aide de la fonction <F7> dans les cas où les répondants changeaient d'idée ou si l'intervieweur avait fait une erreur.

INC_Q3

AU COURS DE L'ANNÉE 1994, QUEL ÉTAIT LE REVENU DE [répondant] PROVENANT DES SOURCES SUIVANTES?

Si le formulaire était complété, la question INC_Q3 n'avait pas à être posée pour chacun des items, à l'exception de la confirmation du revenu total et du total d'impôt payé si le répondant n'avait pas complété ces deux items.

Lorsque le répondant n'avait pas complété le formulaire, l'intervieweur devait demander s'il avait reçu un montant de chacune des sources du formulaire. La question INC_Q3 était présentée sur deux pages. L'intervieweur pouvait se promener facilement d'un écran à l'autre. Dans le haut de l'écran, la forme longue des items apparaissait et le nom du répondant était également inscrit. Dans la partie gauche de l'écran, les items (forme courte) 1 à 14 apparaissaient à la première page du questionnaire et les items 15 à 25 ainsi que le revenu total et l'impôt payé apparaissaient à la deuxième page. Dans la partie droite de l'écran, il y avait la fenêtre des messages. Dans cette fenêtre, on trouvait le nom de la personne à qui l'intervieweur parlait et le total cumulatif. Tous les messages d'erreur apparaissaient dans cette fenêtre ainsi que l'aide (<F1>) pour chacun des items et la calculatrice. La liste des items était la suivante:

- 1- Salaires et traitements avant déductions
- 2- Revenus nets d'un emploi autonome agricole, y compris les paiements et les remboursements reçus en vertu de divers programmes agricoles, les paiements de la Commission canadienne du blé, de l'assurance-récolte, etc.

- 3- Revenus nets d'un emploi autonome non agricole, y compris les revenus d'entreprise, de profession libérale, de commissions, de pêche et le revenu net de chambreurs et de pensionnaires
- 4- Intérêts de comptes de banque et autres dépôts, de certificats d'épargne, d'Obligations d'épargne du Canada et autres obligations
- 5- Dividendes (montant imposable)
- 6- Gains en capital imposables
- 7- Autres revenus de placements, y compris les revenus nets de location, etc.
- 8- Prestation fiscale pour enfants, y compris l'allocation familiale et l'allocation à la naissance du Québec
- 9- Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, du gouvernement fédéral seulement
- 10- Prestations du régime de pensions du Canada ou du régime de rentes du Québec
- 11- Prestations d'assurance-chômage (avant déductions ou remboursements pour l'impôt)
- 12- Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux
- 13- Indemnités pour accidents de travail
- 14- Crédit pour la taxe sur les produits et services (total des chèques reçus en 1994)
- 15- Crédit d'impôt provincial, y compris le remboursement d'impôts fonciers du Québec
- 16- Pensions aux anciens combattants, et pensions et allocations de guerre aux civils
- 17- Autres revenus de sources gouvernementales - *Précisez*
- 18- Pensions de retraite et de rentes (ne tenez pas compte des REER)
- 19- Rentes reçues d'un REER et retraits d'un FERR
- 20- Retraits d'un REER avant échéance

- 21- Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien des enfants
- 22- Argent reçu de personnes vivant à l'extérieur du ménage et relié aux dépenses du ménage
- 23-25 Autres revenus monétaires tels que les commissions, les pourboires, les allocations de retraite, les indemnités de cessation d'emploi, les bourses d'études, les règlements d'assurance, les gains de loterie, les héritages, les revenus provenant de l'extérieur du Canada, etc. *Veillez préciser chacune des sources.*

Revenu total de 1994

Impôt sur le revenu de 1994 (fédéral plus provincial)

Aux questions 17, 23, 24 et 25, le répondant devait préciser la source du revenu. Même si le répondant ne connaissait pas le montant reçu ou refusait de donner le montant reçu, l'intervieweur lui demandait de préciser la source de ce revenu. Cette année, lorsque l'intervieweur entrait un montant à l'un de ces items, une liste apparaissait. L'intervieweur n'avait qu'à choisir la provenance du revenu ou encore taper la réponse si cette dernière ne faisait pas partie de la liste. La tâche de l'intervieweur était facilitée, l'interview était plus rapide, les erreurs de frappe étaient éliminées et cela facilite la codification de ces réponses lors du traitement.

La liste pour les autres revenus de sources gouvernementales (item 17) était la suivante:

PARPMN/LSPA pour les pêcheurs

Paiements des gouv. fédéral et provinciaux pour programmes de formation

Réductions et rabais pour taxes foncières

Paiements du Programme d'adaptation pour travailleurs âgés du Québec (PATA)

Paiements rég. des régimes d'ass. autom. prov. (sauf paiements forfaitaires)

Allocations de maternité du Québec

Ne sait pas ou refuse de préciser la source

Autre (spécifiez)

La liste pour les autres revenus monétaires (items 23, 24 et 25) était la suivante:

Pourboires et commissions

Bourses d'études, de perfectionnement de recherche

Règlements d'assurance-vie ou autre

Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur

Revenus provenant de l'extérieur du Canada

Gains de loterie ou de jeu

Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu

Héritage

Prestations suppl. d'assurance-chômage de l'employeur ou du syndicat

Paiements de l'aide à l'enfance

Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques

Revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie

Ne sait pas ou refuse de préciser la source

Autre (spécifiez)

À la suite des questions sur le revenu (seulement pour les personnes qui avaient été interviewées), une question, qui avait pour but de faciliter le dépistage des répondants au cas où les répondants déménageaient, demandait de confirmer ou de donner le nom d'une personne contact qui serait rejointe au cas où l'intervieweur avait de la difficulté à rejoindre le répondant à l'interview suivante.

END_INC_Q1

CETTE INTERVIEW FAIT PARTIE D'UNE ÉTUDE À LONG TERME. IL FAUDRA RECONTACTER VOTRE MÉNAGE L'ANNÉE PROCHAINE.

Si aucun nom n'avait été recueilli lors d'une interview précédente, la question suivante apparaissait:

END_INC_Q2

SI NOUS AVIONS DE LA DIFFICULTÉ À REJOINDRE [répondant], NOUS AIMERIONS AVOIR LE NOM D'UNE(E) AMI(E) OU D'UN PARENT AVEC QUI NOUS POURRIONS COMMUNIQUER. CETTE INFORMATION NOUS SERVIRAIT SEULEMENT À REJOINDRE [répondant].

Si le nom d'une personne contact avait déjà été recueilli, la question suivante apparaissait:

END_INC_Q3

LORS D'UNE INTERVIEW PRÉCÉDENTE, NOUS AVONS RECUEILLI LE NOM D'UN(E) AMI(E) OU D'UN PARENT AVEC QUI NOUS POURRIONS COMMUNIQUER AU CAS OÙ NOUS AURIONS DE LA DIFFICULTÉ À REJOINDRE [répondant]. J'AIMERAI VÉRIFIER SI L'INFORMATION EST À JOUR.

Ces deux derniers écrans permettaient à l'intervieweur d'entrer le nom, la ville et le numéro de téléphone d'une personne contact ou de vérifier ces informations pour les répondants qui avaient déjà donné un nom (l'information recueillie apparaissait à l'écran).

4.3 LES VÉRIFICATIONS

Quatre types de vérifications ont été utilisées durant la collecte des données. Ces vérifications avaient pour but de nettoyer les données au moment de l'interview. Dans certains cas, les vérifications permettaient de corriger le montant entré dans l'ordinateur par l'intervieweur. Dans d'autres cas, elles permettaient de vérifier la cohérence des données entre l'interview de janvier et celle de mai.

4.3.1 Vérification du montant

Le premier type de vérification consistait à vérifier le montant entré par l'intervieweur. La fourchette n'était pas ferme, c'est-à-dire que l'intervieweur pouvait laisser le montant entré tel quel. Lorsque les montants entrés dans l'ordinateur étaient à l'extérieur de la fourchette pré-déterminée, un message d'erreur apparaissait. Le message s'adressait à l'intervieweur seulement et était formulé de la façon suivante: *Ce montant est plutôt inhabituel. Êtes-vous certain(e)?+. Le message apparaissait lorsque les montants entrés étaient à l'extérieur de fourchette suivante (fourchette déterminée en utilisant les données recueillies lors de l'interview sur le revenu de 1994). Cette fourchette exclut environ 5 % des montants inférieurs ou supérieurs aux limites choisies:

	Description	Minimum	Maximum
1	Salaires et traitements	1 000	100 000
2	Revenus nets d'un emploi autonome agricole	-5 000	150 000
3	Revenus nets d'un emploi autonome non agricole	-5 000	100 000
4	Intérêts	25	50 000
5	Dividendes	10	50 000
6	Gains en capital imposables	10	100 000

7	Autres revenus de placements	-1 000	50 000
8	Prestation fiscale pour enfants	200	4 500
9	Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint	2 300	12 000
10	Prestations du régime de pensions du Canada ou du régime de rentes du Québec	500	15 000
11	Prestations d'assurance-chômage	500	22 000
12	Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux	300	25 000
13	Indemnités pour accidents du travail	200	50 000
14	Crédit pour la taxe sur les produits et services	100	1 500
15	Crédit d'impôt provincial	25	3 000
16	Pensions aux anciens combattants et pensions et allocations de guerre aux civils	300	50 000
17	Autres revenus de sources gouvernementales	100	25 000
18	Pensions de retraite et de rentes	500	50 000
19	Rentes reçues d'un REER et retraits d'un FERR	100	40 000
20	Retraits d'un REER	500	20 000
21	Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien des enfants	800	25 000
22	Argent reçu de personnes vivant à l'extérieur du ménage	500	15 000
23	Autres revenus monétaires	10	25 000
24	Autres revenus monétaires	10	25 000
25	Autres revenus monétaires	10	25 000
26	Revenu total (voir 4.3.3)		
27	Impôt sur le revenu (voir 4.3.4)		

4.3.2 Comparaison avec l'information recueillie en janvier

Le deuxième type de vérification était une comparaison de l'information recueillie lors de l'interview sur le travail en janvier 1995 avec les renseignements recueillis en mai 1995. Des renseignements recueillis en janvier indiquaient que le répondant avait reçu des montants de l'une des sources mentionnées et devrait déclarer un revenu en mai. En rappelant au répondant qu'il avait dit avoir reçu des prestations d'assurance-chômage à l'interview précédente par exemple, on augmentait la probabilité qu'il déclare un montant. Si aucun montant n'était déclaré pour les salaires et traitements, les prestations d'assurance-chômage, les indemnités pour accidents du travail et l'assistance sociale alors qu'ils avaient dit avoir reçu ces prestations, les messages d'erreur suivants apparaissaient:

SELON LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS EN JANVIER, ON
S'ATTENDAIT À AVOIR UN MONTANT POUR (type de revenu). L'AVONS-
NOUS OUBLIÉ?

Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint

Un message d'erreur s'adressant à l'intervieweur seulement, apparaissait également lorsqu'un répondant âgé de moins de 60 ans (sa date de naissance était le 1^{er} décembre 1934 ou après) déclarait un montant à l'item 9 (pension de la sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti ou allocation au conjoint). Le message était formulé comme suit:

*Habituellement, ce genre de revenu n'est versé qu'aux personnes âgées de 60 ans et plus. S'agirait-il d'un revenu provenant d'une autre source?+

Un message d'erreur différent s'adressant au répondant apparaissait lorsqu'un répondant âgé de 65 ans et plus ne déclarait pas de montant à l'item 9 (pension de la sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti ou allocation au conjoint). Le message était formulé comme suit:

*HABITUELLEMENT, LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS REÇOIVENT CE GENRE DE REVENU. L'AVONS-NOUS OUBLIÉ?+

4.3.3 Vérification du revenu total

Le troisième type de vérification se rapportait au revenu total. Cette vérification permettait de vérifier les montants entrés par l'intervieweur. Lorsque l'intervieweur arrivait à l'item Revenu total de 1994, un message apparaissait que le répondant ait donné ou non des réponses *ne sait pas+ ou des refus à certains items ou aucun montant.

1- Si le répondant avait déclaré au moins un montant

L'ordinateur calculait un total et l'intervieweur demandait au répondant si le montant semblait correct. Le message était formulé comme suit:

*SELON LES MONTANTS DÉCLARÉS, L'ORDINATEUR A CALCULÉ UN REVENU TOTAL DE \$ [revenu total calculé par l'ordinateur]. CE MONTANT SEMBLE-T-IL CORRECT?+

L'intervieweur devait répondre par OUI ou NON.

- a) Si l'intervieweur répondait OUI, le montant calculé était transféré à la ligne revenu total.

b) Si l'intervieweur répondait NON, le message suivant apparaissait:

*J'AI PEUT-ÊTRE FAIT UNE ERREUR EN ENTRANT LES
MONTANTS SUR L'ORDINATEUR. POURRIONS-NOUS LES
RÉVISER?+

L'intervieweur pouvait réviser les montants, entrer un nouveau montant
au revenu total ou encore appuyer sur F5 (refus) ou F6 (ne sait pas).

Lorsque le répondant avait donné une réponse *ne sait pas+ ou un refus
à une des sources de revenu et qu'il déclarait un revenu total supérieur
au revenu total calculé par l'ordinateur, un deuxième message qui ne
s'adressait qu'à l'intervieweur apparaissait sous le message précédent et
était formulé comme suit:

*Notez que le total déclaré par le répondant pourrait inclure des
montants pour les refus et les *ne sait pas+.

3- **Si le répondant n'avait déclaré aucun montant, qu'il ait déclaré des
réponses *ne sait pas+, des refus ou des 0 \$ partout**

Le message suivant apparaissait et s'adressait au répondant:

*POUVEZ-VOUS DONNER UNE ESTIMATION DU REVENU
TOTAL?+

L'intervieweur devait répondre par OUI ou NON.

a) Si le répondant acceptait, l'intervieweur devait inscrire le montant
déclaré à la ligne revenu total.

b) Si l'intervieweur répondait NON, la liste suivante apparaissait et
l'intervieweur n'avait qu'à choisir une option:

Aucun revenu déclaré mais a eu un revenu en 1994

Aucun revenu en 1994

Ne sait pas si le répondant a eu un revenu en 1994

Le répondant refuse de donner de l'information sur son revenu.

4.3.4 Vérification du montant d'impôt déclaré

Il est difficile de calculer le montant d'impôt payé lorsqu'un répondant ne donne aucune indication. En effet, les déductions auxquelles les répondants ont droit sont très difficiles à estimer. Il est donc important de questionner le répondant lorsqu'il ne donne pas le montant d'impôt sur le revenu payé. Lorsque le répondant avait déclaré un revenu total égal ou supérieur à \$ 30 000, et qu'il ne donnait pas de montant à l'impôt payé, l'intervieweur lui demandait s'il avait oublié de déclarer l'impôt payé. Un message différent apparaissait si le montant d'impôt déclaré était supérieur à 50 % du revenu total déclaré. Les messages étaient formulés comme suit:

*[Répondant] A DÉCLARÉ UN REVENU TOTAL DE \$ [revenu total calculé par l'ordinateur] ET N'A PAS DÉCLARÉ DE MONTANT POUR L'IMPÔT.
L'AVONS-NOUS OUBLIÉ?+

-

*LE MONTANT D'IMPÔT DÉCLARÉ EST PLUTÔT ÉLEVÉ PAR RAPPORT À VOTRE REVENU TOTAL. J'AI INSCRIT \$ [montant entré par l'intervieweur]. EST-CE EXACT?+

ANNEXES

- 1 Formulaire sur le revenu de 1994
- 2 Bulletin



Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) Formulaire sur le revenu de 1994

Renseignements recueillis en vertu de
la Loi sur la statistique, Lois révisées
du Canada, 1985, chapitre S19.

Confidentiel une fois rempli



Nom: _____

English on reverse

**Votre
choix**

- Je donne la permission à Statistique Canada pour que l'EDTR puisse consulter mes déclarations d'impôt.
(Ne remplissez pas ce formulaire)
- Je préfère être interviewé(e).
(Veuillez S.V.P. remplir ce formulaire)

- Pour de plus amples renseignements, consultez le bulletin.
- Conservez ce formulaire jusqu'à ce que votre intervieweur vous appelle.
- NE RETOURNEZ PAS CE FORMULAIRE PAR LA POSTE.

Au cours de 1994, quel était votre revenu provenant des sources suivantes?

	Dollars	Cents
1. Salaires et traitements avant déductions	1	
2. Revenus nets d'un emploi autonome agricole, y compris les paiements et les remboursements reçus en vertu de divers programmes agricoles, les paiements de la Commission canadienne du blé, de l'assurance-récolte, etc.	2	
3. Revenus nets d'un emploi autonome non agricole, y compris les revenus d'entreprise, de profession libérale, de commissions, de pêche et le revenu net de chambreurs et de pensionnaires	3	
4. Intérêts de comptes de banque et autres dépôts, de certificats d'épargne, d'Obligations d'épargne du Canada et autres obligations	4	
5. Dividendes (montant imposable)	5	
6. Gains en capital imposables	6	
7. Autres revenus de placements, y compris les revenus nets de location, etc.	7	
8. Prestation fiscale pour enfants, y compris l'allocation familiale et l'allocation à la naissance du Québec	8	
9. Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, du gouvernement fédéral. Inscrivez les suppléments provinciaux à l'item 12.	9	
10. Prestations du régime de pensions du Canada ou du régime de rentes du Québec	10	
11. Prestations d'assurance-chômage (avant déductions ou remboursements pour l'impôt)	11	
12. Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux	12	
13. Indemnités pour accidents de travail	13	
14. Crédit pour la taxe sur les produits et services (total des chèques reçus en 1994)	14	
15. Crédit d'impôt provincial, y compris le remboursement d'impôts fonciers du Québec	15	
16. Pensions aux anciens combattants, et pensions et allocations de guerre aux civils	16	
17. Autres revenus de sources gouvernementales <i>Précisez</i> _____	17	
18. Pensions de retraite et de rentes (ne tenez pas compte des REER)	18	
19. Rentes reçues d'un REER et retraits d'un FERR	19	
20. Retraits d'un REER avant échéance	20	
21. Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien des enfants	21	
22. Argent reçu de personnes vivant à l'extérieur du ménage et relié aux dépenses du ménage.	22	
23. Autres revenus monétaires tels que les commissions, les pourboires, les allocations de retraite, les indemnités de cessation d'emploi, les bourses d'études, les règlements d'assurance, les gains de loterie, les héritages, les revenus provenant de l'extérieur du Canada, etc. <i>Veuillez préciser chacune des sources.</i>	23	
<i>23 Précisez</i> _____		
<i>24 Précisez</i> _____	24	
<i>25 Précisez</i> _____	25	
24. _____		
25. _____		
26. _____		
27. _____		
28. _____		
29. _____		
30. _____		
31. _____		
32. _____		
33. _____		
34. _____		
35. _____		
36. _____		
37. _____		
38. _____		
39. _____		
40. _____		
41. _____		
42. _____		
43. _____		
44. _____		
45. _____		
46. _____		
47. _____		
48. _____		
49. _____		
50. _____		
51. _____		
52. _____		
53. _____		
54. _____		
55. _____		
56. _____		
57. _____		
58. _____		
59. _____		
60. _____		
61. _____		
62. _____		
63. _____		
64. _____		
65. _____		
66. _____		
67. _____		
68. _____		
69. _____		
70. _____		
71. _____		
72. _____		
73. _____		
74. _____		
75. _____		
76. _____		
77. _____		
78. _____		
79. _____		
80. _____		
81. _____		
82. _____		
83. _____		
84. _____		
85. _____		
86. _____		
87. _____		
88. _____		
89. _____		
90. _____		
91. _____		
92. _____		
93. _____		
94. _____		
95. _____		
96. _____		
97. _____		
98. _____		
99. _____		
100. _____		
101. _____		
102. _____		
103. _____		
104. _____		
105. _____		
106. _____		
107. _____		
108. _____		
109. _____		
110. _____		
111. _____		
112. _____		
113. _____		
114. _____		
115. _____		
116. _____		
117. _____		
118. _____		
119. _____		
120. _____		
121. _____		
122. _____		
123. _____		
124. _____		
125. _____		
126. _____		
127. _____		
128. _____		
129. _____		
130. _____		
131. _____		
132. _____		
133. _____		
134. _____		
135. _____		
136. _____		
137. _____		
138. _____		
139. _____		
140. _____		
141. _____		
142. _____		
143. _____		
144. _____		
145. _____		
146. _____		
147. _____		
148. _____		
149. _____		
150. _____		
151. _____		
152. _____		
153. _____		
154. _____		
155. _____		
156. _____		
157. _____		
158. _____		
159. _____		
160. _____		
161. _____		
162. _____		
163. _____		
164. _____		
165. _____		
166. _____		
167. _____		
168. _____		
169. _____		
170. _____		
171. _____		
172. _____		
173. _____		
174. _____		
175. _____		
176. _____		
177. _____		
178. _____		
179. _____		
180. _____		
181. _____		
182. _____		
183. _____		
184. _____		
185. _____		
186. _____		
187. _____		
188. _____		
189. _____		
190. _____		
191. _____		
192. _____		
193. _____		
194. _____		
195. _____		
196. _____		
197. _____		
198. _____		
199. _____		
200. _____		
201. _____		
202. _____		
203. _____		
204. _____		
205. _____		
206. _____		
207. _____		
208. _____		
209. _____		
210. _____		
211. _____		
212. _____		
213. _____		
214. _____		
215. _____		
216. _____		
217. _____		
218. _____		
219. _____		
220. _____		
221. _____		
222. _____		
223. _____		
224. _____		
225. _____		
226. _____		
227. _____		
228. _____		
229. _____		
230. _____		
231. _____		
232. _____		
233. _____		
234. _____		
235. _____		
236. _____		
237. _____		
238. _____		
239. _____		
240. _____		
241. _____		
242. _____		
243. _____		
244. _____		
245. _____		
246. _____		
247. _____		
248. _____		
249. _____		
250. _____		
251. _____		
252. _____		
253. _____		
254. _____		
255. _____		
256. _____		
257. _____		
258. _____		
259. _____		
260. _____		
261. _____		
262. _____		
263. _____		
264. _____		
265. _____		
266. _____		
267. _____		
268. _____		
269. _____		
270. _____		
271. _____		
272. _____		
273. _____		
274. _____		
275. _____		
276. _____		
277. _____		
278. _____		
279. _____		
280. _____		
281. _____		
282. _____		
283. _____		
284. _____		
285. _____		
286. _____		
287. _____		
288. _____		
289. _____		
290. _____		
291. _____		
292. _____		
293. _____		
294. _____		
295. _____		
296. _____		
297. _____		
298. _____		
299. _____		
300. _____		
301. _____		
302. _____		
303. _____		
304. _____		
305. _____		
306. _____		
307. _____		
308. _____		
309. _____		
310. _____		
311. _____		
312. _____		
313. _____		
314. _____		
315. _____		
316. _____		
317. _____		
318. _____		
319. _____		
320. _____		
321. _____		
322. _____		
323. _____		
324. _____		
325. _____		
326. _____		
327. _____		
328. _____		
329. _____		
330. _____		
331. _____		
332. _____		
333. _____		
334. _____		
335. _____		
336. _____		
337. _____		
338. _____		
339. _____		
340. _____		
341. _____		
342. _____		
343. _____		
344. _____		
345. _____		
346. _____		
347. _____		
348. _____		
349. _____		
350. _____		
351. _____		
352. _____		
353. _____		
354. _____		
355. _____		
356. _____		
357. _____		
358. _____		
359. _____		
360. _____		
361. _____		
362. _____		
363. _____		
364. _____		
365. _____		
366. _____		
367. _____		
368. _____		
369. _____		
370. _____		
371. _____		
372. _____		
373. _____		
374. _____		
375. _____		
376. _____		
377. _____		
378. _____		
379. _____		
380. _____		
381. _____		
382. _____		
383. _____		
384. _____		
385. _____		
386. _____		
387. _____		
388. _____		
389. _____		
390. _____		
391. _____		
392. _____		
393. _____		
394. _____		
395. _____		
396. _____		
397. _____		
398. _____		
399. _____		
400. _____		
401. _____		
402. _____		
403. _____		
404. _____		
405. _____		
406. _____		
407. _____		
408. _____		
409. _____		
410. _____		
411. _____		
412. _____		
413. _____		
414. _____		
415. _____		
416. _____		
417. _____		
418. _____		
419. _____		
420. _____		
421. _____		
422. _____		
423. _____		
424. _____		
425. _____		
426. _____		
427. _____		
428. _____		
429. _____		
430. _____		
431. _____		
432. _____		
433. _____		
434. _____		
435. _____		
436. _____		
437. _____		
438. _____		
439. _____		
440. _____		
441. _____		
442. _____		
443. _____		
444. _____		
445. _____		
446. _____		
447. _____		
448. _____		
449. _____		
450. _____		
451. _____		
452. _____		
453. _____		
454. _____		
455. _____		
456. _____		
457. _____		
458. _____		
459. _____		
460. _____		
461. _____		
462. _____		
463. _____		
464. _____		
465. _____		
466. _____		
467. _____		
468. _____		
469. _____		
470. _____		
471. _____		
472. _____		
473. _____		
474. _____		
475. _____		
476. _____		
477. _____		

BULLETIN



ENQUÊTE SUR LA

Dynamique du travail et du revenu

Le printemps est arrivé! On repart en neuf...

Au mois de mai, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) recueillera des renseignements sur votre revenu pour mieux comprendre comment le niveau de vie des gens varie à la suite de changements touchant le travail, les pensions ou les prestations. Certains d'entre nous ont une meilleure situation financière que l'an dernier, tandis que d'autres ont eu une baisse de revenu. Notre société a besoin de ce genre de renseignements pour prendre des décisions éclairées au sujet de la façon dont l'argent de nos impôts devrait être dépensé.

Une nouvelle façon!

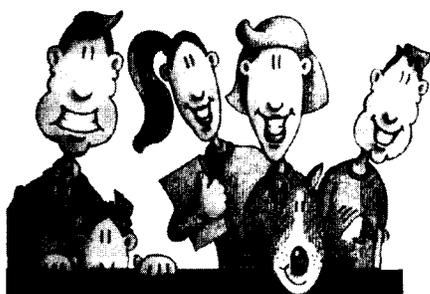
Les temps changent et notre enquête aussi. Une grande partie des renseignements dont nous avons besoin se trouvent dans votre déclaration d'impôt. L'an dernier, nous vous avons demandé si vous préférez qu'on utilise vos données d'impôt d'un fichier de Revenu Canada, au lieu de vous interviewer au sujet de votre revenu. Plus de la moitié d'entre vous ont dit «oui». Suite à votre demande, nous vous offrons le choix. Avec votre permission, nous pourrions utiliser vos déclarations d'impôt de Revenu Canada. Cette nouvelle option réduirait les coûts et vous ferait économiser temps et efforts. Autrement, vous pouvez choisir de fournir ces mêmes renseignements au téléphone. Vous trouverez dans le bulletin des détails qui vous aideront à faire votre choix. Une ou un de nos intervieweurs communiquera avec vous pour connaître votre décision.

Merci encore une fois!

Vous avez contribué grandement à cette étude. Nous espérons que vous continuerez d'y participer. Si vous désirez obtenir plus de renseignements au sujet de l'EDTR, veuillez téléphoner à Brenda Grambicka au (403) 292-6766, ou composer le 1-800-504-5552 pour un appel sans frais.

Recevez, Monsieur/Madame, nos meilleures salutations.

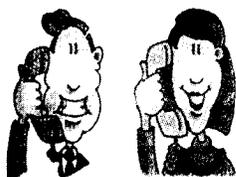
Directeur, région des Prairies



Statistique
Canada

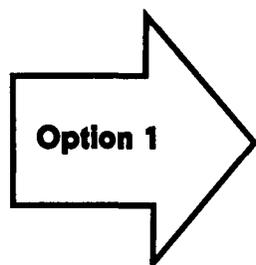
Statistics
Canada

Canada



C'est votre choix!

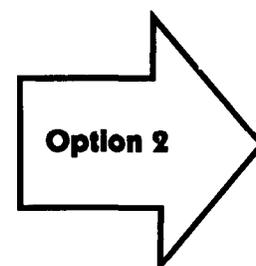
Chaque membre de votre ménage a un choix à faire. Pour faciliter la tâche de tout le monde, chaque personne âgée de 16 ans et plus a un formulaire à son nom. Veuillez montrer ce bulletin aux autres membres de votre ménage, leur remettre le formulaire sur le revenu et leur demander d'indiquer leur choix. Lorsque l'intervieweur vous appellera, dites-lui l'option choisie par chaque personne.



Si vous nous donnez la permission d'utiliser vos déclarations d'impôt, nous communiquerons avec vous seulement une fois par année, en janvier, pour vous poser des questions sur l'emploi et la famille. Nous utiliserons vos déclarations d'impôt pour obtenir les sources de revenu indiquées sur le formulaire de l'EDTR, et ce, strictement pour la durée de votre participation à l'enquête.

Cochez la première case sur le formulaire et attendez l'appel de l'intervieweur.

OU



Si vous préférez être interviewé(e) ou si vous n'avez pas complété de déclaration d'impôt, nous continuerons de vous appeler deux fois par année : une première fois en janvier, et une deuxième fois en mai à propos du revenu.

Cochez la deuxième case sur le formulaire et veuillez prendre quelques minutes pour inscrire les montants demandés. Vous trouverez dans ce bulletin, des renseignements qui vous aideront. L'intervieweur vous téléphonera sous peu pour compléter l'interview.

Note : Ne remplissez pas le formulaire pour une personne qui, depuis le mois de janvier, ne vit plus avec vous, est décédée, ou est un nouveau membre de votre ménage.

Mes renseignements personnels sont-ils bien protégés?



Statistique Canada a toujours réussi à protéger votre identité et nous continuerons de le faire. Nous changeons notre façon de faire, mais notre engagement à assurer la confidentialité de vos renseignements demeure le même. Avec votre permission, nous utiliserons vos déclarations d'impôt, mais personne, pas même le personnel de Revenu Canada, ne pourra vous identifier à partir des renseignements de l'EDTR.



L'importance des renseignements sur le revenu

L'an dernier, à travers tout le Canada, plus de 25 000 d'entre vous avez participé à l'interview sur le revenu de l'EDTR. Cela nous a beaucoup aidé à dresser un profil plus complet du mode de vie au Canada. Voici ce que vous avez dit au sujet de votre revenu de 1993 et ce que votre information au sujet de 1994 démontrera.



Parmi les gens âgés de 15 ans et plus, environ 60 % déclaraient un salaire.



Combien de ces travailleurs ont subi une baisse ou une augmentation de salaire? Est-ce que c'était relié à un changement d'emploi?



Parmi les gens âgés de 65 ans et plus, environ une personne sur 10 avait encore un revenu provenant d'un emploi, de sa propre ferme ou entreprise.



Combien de ces personnes ont pris leur retraite au cours de l'année? À quel âge ont-ils pris leur retraite? Quel a été l'impact sur leur revenu?

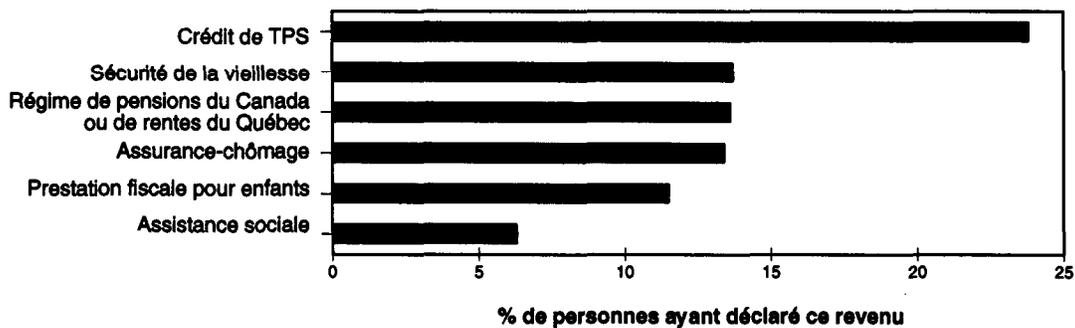


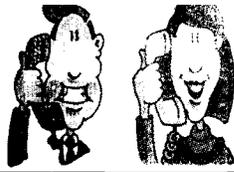
Plusieurs d'entre vous avez reçu au moins un revenu de sources gouvernementales.



Ces familles et ces personnes reçoivent-elles encore un revenu des mêmes sources? Les personnes qui recevaient des prestations d'assurance-chômage ont-elles trouvé un emploi? Ont-elles opté pour un travail autonome?

Sources de revenu gouvernementales déclarées le plus souvent





Environ une personne sur 10 déclarait un revenu provenant de l'exploitation de sa propre ferme ou entreprise. Parmi ceux-ci, 10 % ont déclaré une perte.



La ferme ou l'entreprise fonctionne-t-elle encore? Ceux qui ont subi une perte en 1993 ont-ils réussi à faire un profit? Ce revenu représente-t-il une plus grande ou une plus petite part du revenu total de la famille comparativement à l'an dernier?



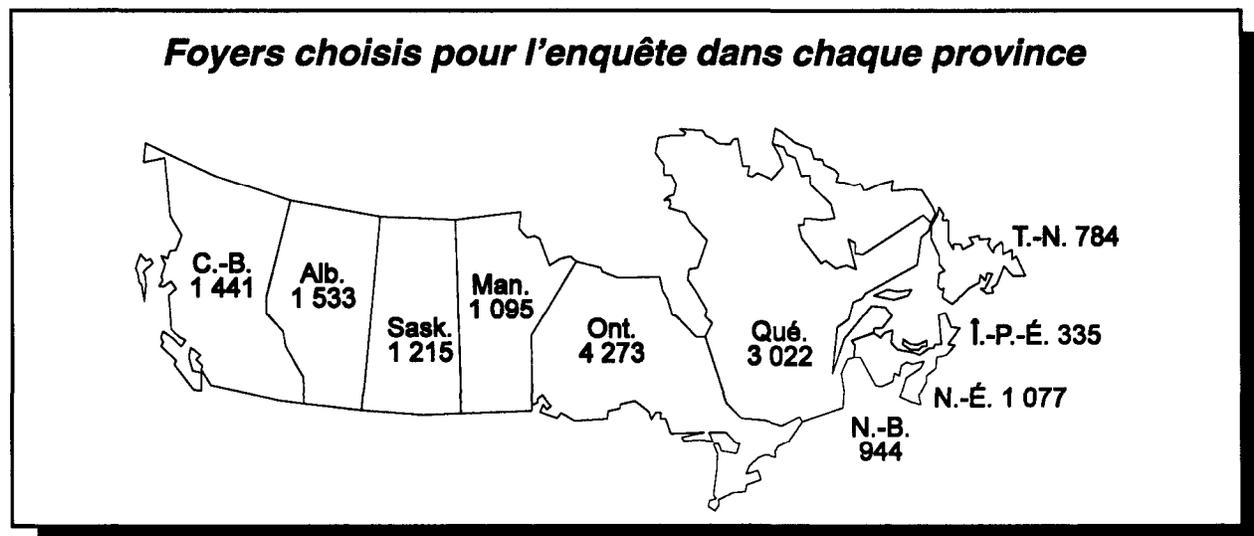
Environ 20 % des participants à l'enquête ont fréquenté une école, un collège ou une université au cours de l'année. Le tiers d'entre eux ont obtenu un certificat ou un diplôme.

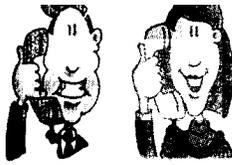


Ont-ils trouvé un emploi relié à leur domaine d'études? Combien de temps cela leur a-t-il pris? Qu'en est-il de leur revenu?

Chaque personne est importante

Chaque foyer choisi pour l'enquête est important. Chacun représente un certain nombre de familles ou de personnes vivant seules qui habitent dans votre communauté. Vos réponses combinées à celles des autres serviront à mieux comprendre la situation financière des Canadiens.





Informations supplémentaires ...

- ☛ Répondez du mieux que vous pouvez. Si vous ne connaissez pas les montants exacts, donnez votre meilleure estimation.
- ☛ Si vous avez une déclaration d'impôt pour 1994, veuillez la consulter. Pour vous aider, nous donnons les numéros de ligne ci-dessous et vous n'avez qu'à copier les montants.
- ☛ Si vous avez immigré au Canada en 1994, inscrivez seulement le revenu reçu depuis votre arrivée.
- ☛ Pour une perte de revenu, inscrivez "PERTE" au-dessus du montant.

1 Salaires et traitements pour tous les emplois, avant déductions. Inscrivez les soldes et indemnités militaires.

- Ligne 101.
- *Inscrivez les commissions, pourboires, allocations de retraite, de cessation d'emploi, paiements d'un régime d'assurance-salaire et prestations supplémentaires d'assurance-chômage aux items 23 à 25.*

2,3 Si vous étiez travailleur autonome en 1994,

inscrivez le revenu net c.-à-d. le revenu brut moins dépenses d'exploitation, provisions pour amortissement et allocations du coût en capital.

- *Si vous êtes associé, inscrivez votre part seulement.*
- *Si l'entreprise est incorporée, inscrivez le revenu à l'item 1 et/ou 5, tel que déclaré aux fins de l'impôt.*

2 Revenu net d'un emploi autonome agricole:

- Ligne 141.
- *Inscrivez le loyer d'exploitations agricoles louées à l'item 7.*

3 Revenu net d'un emploi autonome non agricole:

- Lignes 135, 137, 139 et 143.
- *Inscrivez les paiements de soutien du revenu PARPMN et LSPA pour les pêcheurs autonomes.*

4 Intérêts de comptes de banques, caisses d'épargne et de crédit, sociétés de fiducie, etc., de certificats de placement garantis (CPG), obligations d'épargne du Canada, autres obligations gouvernementales, fonds mutuels, bons du Trésor, polices d'assurance-vie. Inscrivez les intérêts et dividendes provenant de l'extérieur du Canada.

- Ligne 121.
- *Inscrivez l'intérêt seulement, et non le capital.*
- *Pour comptes conjoints, inscrivez votre part seulement.*

5 Dividendes: Inscrivez le montant imposable reçu de sociétés canadiennes.

- Ligne 120.

6 Gains en capital imposables tel que déclaré aux fins de l'impôt.

- Ligne 127.

7 Autres revenus de placements non déclarés ci-dessus tel que les loyers nets des exploitations agricoles louées, etc.

- Ligne 126.

8 Prestation fiscale pour enfants: Le parent qui reçoit le chèque du gouvernement fédéral doit inscrire le montant.

- *Inscrivez le paiement CRISP (programme d'aide financière à l'enfance) du Manitoba à l'item 12.*

9 Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint:

- *Ligne 113 et 146 (ou 146 seulement pour les déclarations T1S-B/T1S-C).*

10 Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec reçus pour

- retraite
- invalidité, incluant les prestations pour enfants à charge
- conjoint survivant
- orphelin
- Ligne 114.
- *Inscrivez les pensions de régimes financés par l'employeur ou le syndicat à l'item 18, ou, si elles viennent de l'étranger, aux items 23 à 25.*

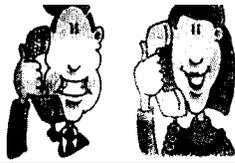
11 Prestations d'assurance-chômage pour perte d'emploi, maladie, maternité, paternité, adoption, création d'emplois, travail partagé, formation et pêcheurs autonomes.

- Ligne 119.

12 Assistance sociale et suppléments de revenus provinciaux de programmes

provinciaux ou municipaux pour les personnes dans le besoin. Inscrivez les prestations pour aliments, chauffage, logement, habillement, besoins spéciaux et programmes d'encouragement en milieu de travail.

- Ligne 145.



13 Indemnités pour accidents du travail de tout régime du gouvernement provincial.

- Ligne 144.
- *Inscrivez les prestations de tout régime non gouvernemental aux items 23 à 25.*

15 Crédit d'impôt provincial – sauf le Québec et la Saskatchewan:

- Ligne 479 (et 480 pour l'Alberta).
- *Ne s'applique pas pour la Saskatchewan.*

Résidents du Québec seulement:

- *Somme des lignes 458 à 461 de la déclaration d'impôt sur le revenu du Québec de 1994.*

16 Pensions aux anciens combattants et pensions et allocations de guerre aux civils des Affaires des anciens combattants.

- *Inscrivez les pensions de retraite régulières des Forces armées canadiennes à l'item 18.*

17 Autres revenus de sources gouvernementales non déclarés ailleurs, tels que:

- paiements des gouvernements fédéral et provinciaux pour programmes de formation
- réductions et rabais pour taxes foncières
- paiements réguliers des régimes d'assurance automobile provinciaux (sauf paiements forfaitaires)
- paiements du Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés du Québec (PATA)
- paiements de soutien du revenu PARPMN et LSPA pour les salariés du secteur de la pêche
- allocation de maternité du Québec

Veillez préciser la source de ce revenu.

18 Pensions de retraite et de rentes (sauf REER):

Inscrivez le revenu de retraite et les prestations des survivants d'un régime de retraite d'un ou plusieurs employeurs et les rentes qui ne proviennent pas de régimes d'épargne retraite enregistrés à échéance.

- *Feuillets T4A-cases 16 et 24, T3-case 31 et T5-case 19.*
- *N'inscrivez pas les contributions d'un régime de retraite.*
- *Inscrivez les allocations de retraite et de cessation d'emploi aux items 23 à 25.*

19 Rentes reçues d'un régime enregistré d'épargne retraite (REER) à échéance et retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

- *Feuillets T4RSP-case 16 et T4RIF-cases 16 et 20.*

20 Retraits d'un REER:

- *Feuillets T4RSP-case 22.*
- *N'inscrivez pas les sommes non-imposables retirées pour l'achat d'une propriété.*

21 Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien des enfants reçues en vertu d'une décision du tribunal ou d'un accord écrit.

- Ligne 128.



23,24,25 Autres revenus

monétaires non déclarés ailleurs tels que paiements d'un régime d'assurance salaire, prestations supplémentaires d'assurance-chômage de l'employeur ou du syndicat pour pertes de gains pour cause de maladie, de mise-à-pied, etc., paiements de l'aide à l'enfance, intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques, revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie, etc.

- Ligne 104 et ligne 130.
- *Inscrivez aussi les héritages et les gains de loterie.*

Veillez préciser la source de ce revenu.

- *N'inscrivez pas le produit de la vente de biens, d'entreprises, d'actifs financiers ou de biens personnels, des remboursements d'impôt sur le revenu, des prêts reçus, des prêts que l'on vous a remboursés, des remboursements de cotisations à des régimes de retraite reliés à un emploi.*

Quel était votre impôt sur le revenu de 1994?

Inscrivez l'impôt sur le revenu fédéral et provincial pour 1994.

Toutes les provinces sauf le Québec:

- *Somme des lignes 420 et 428 (ou ligne 435 seulement pour les déclarations T1S-A /T1S-B).*

Résidents du Québec seulement:

- *Somme de la ligne 420 de la déclaration d'impôt fédérale de 1994 et de la ligne 450 de la déclaration d'impôt sur le revenu du ministère du Revenu du Québec.*
- *Soustraire la somme des lignes 445 et 446 de la déclaration du Québec.*

